

STOP au partenariat entre Sodastream et France Télévisions

11.12.2014

Categories: Boycott consommateur

PETITION

Campagne BDS-France

France 2 et France 3 attribuent en cadeau des produits Sodastream dans des émissions de divertissement, telles que « Questions pour un champion », « Slam » et « Motus ».

Or Sodastream est une entreprise israélienne implantée dans la colonie Ma'ale Adumim en **Palestine** occupée, en violation du droit international. A travers cette pétition, nous demandons à France Télévisions de cesser son partenariat avec Sodastream. Les activités de Sodastream sont contraires à de nombreuses dispositions auxquelles la France a formellement souscrit et qui s'imposent à elles : résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU condamnant la colonisation des territoires palestiniens, Quatrième Convention de Genève qui interdit les colonies de peuplement, avis de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004, lignes directrices de l'Union européenne du 19 juillet 2013 excluant de la coopération de l'UE avec **Israël** les institutions et entreprises israéliennes ayant des activités dans les colonies, mise en garde des entreprises - publiée par le Ministère des affaires étrangères - sur les risques juridiques liés aux activités économiques et financières dans les colonies.

Les activités de Sodastream sont aussi contraires à la maîtrise par le peuple palestinien de son avenir : exploitation de la main d'œuvre palestinienne, confiscation de terres palestiniennes pour développer les activités de l'usine, localisation de la colonie de Ma'ale Adumim destinée à empêcher la continuité du territoire de la **Cisjordanie**, paiement par Sodastream de taxes locales bénéficiant uniquement au développement de la politique coloniale, etc. Récemment le PDG de Sodastream a déclaré que l'usine de **Cisjordanie** allait fermer en 2015 pour se relocaliser au sud d'**Israël** en plein Néguev dans une usine en construction. Cette nouvelle localisation, sur des terres volées aux Bédouins de cette région, est tout aussi condamnable. Elle est contraire aux dispositions internationales sur les droits des populations autochtones. Les activités de Sodastream continuent de susciter une large mobilisation réprobatrice, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

L'ONG Oxfam, connue dans le monde entier pour son engagement humanitaire impartial, a ainsi décidé de rompre son partenariat avec l'actrice américaine Scarlett Johansson, parce que celle-ci a accepté de représenter la société Sodastream. Nous demandons à France Télévisions, service public financé en grande partie par l'Etat français, de se conformer aux obligations légales qui s'imposent à l'Etat français, de respecter sa propre charte éthique et de refuser comme sponsor des entreprises impliquées dans de graves violations du droit international.

